SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

PROCES VERBAL

Commune de Lumes

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le lundi 12 octobre 2026 à 20H00**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 11 juin 2026
3. Décisions prises par l'exécutif
4. Commission Communale des Impôts Directs (modification)
5. Dénomination de l'école
6. Conventions diverses (Ardenne Métropole, Traiteur, CAMDA, VRD...)
7. Pacte de gouvernance
8. Contrats divers (ENGIE, PEC...)
9. Admission Non-Valeurs
10. Avenant régie
11. Subventions diverses (Associations...)
12. Devis divers
13. Informations et courriers divers
14. Questions diverses

Le Maire,
Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 12 octobre 2026 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Mathias DOUCHAMPS - Michaël JACQUES - Sylvain LIEBEAUX - Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Pierre NOÉ - Olivier PETITFRERE - Sébastien PINOT
Mesdames Roseline BERGNA - Peggy GUILLON - Pascalle LAUX - Armelle LHOMOY - Aurore MANDERRIER - Sandrine TEGUIG

Absente excusée : Madame Murielle AMBERT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Laurent NICLOUX en tant que secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR L'EXECUTIF

Devis :

- Tableau blanc pour le VPI de Mme Debrun chez Floquet : 250,80 €.
- Dépannage copieur Ecole Primaire (liaison wifi) chez Payart : 130,80€.
- Signature pour une souscription au dispositif « Prime Rafraîchissement, je passe à l'électrique » : équipement à l'école de 10 climatiseurs pour un coût de 4 784,88 € avec une subvention de 4 000 € soit 784,88 € de coût pour la commune. Ce qui correspond à la TVA qui sera comprise dans le fond FCTVA en 2027, donc une opération gratuite.
- Désherbage supplémentaire au cimetière avant la Toussaint par Brunelet Paysage pour 660,00 €.
- Signature du devis de la FDEA pour le remplacement du mât d'éclairage public accidenté près du monument aux morts pour 2 988,79 € (entièrement remboursé par l'assurance du tiers responsable identifié par la vidéo protection).
- Réparation d'un lampadaire avec la FDEA, allée des Acacias pour 420,80 €.
- Prestation FDEA pour les trois mâts de caméras (3 luminaires sur mâts de 7 m et 2 luminaires piétons à installer sur mât existant) sur la nouvelle tranche travaux : 6 480,15 € pour l'équipement et la pose et 435,37 € pour l'étude.
- Animations musicales à la bibliothèque pour 4 interventions (22/09, 22/10, 28/01 et 11/05) avec Marc Boegner.
- Réparation du rideau roulant de l'atelier par SCF de Gernelle pour 1 753,32 € après un dépannage de 372,00 €.
- Dépannage chaudière salle des fêtes chez Guiot Violette de Sedan pour 118,96 € pour le diagnostic et 509,88 € pour la réparation (circulateur).

Gestion des affaires courantes :

- Signature de la convention avec Ardenne Métropole dans le cadre du Fonds Territorial Communautaire (17 220,75 €) pour les travaux du logement de l'école primaire.
- Convention avec le pôle international de la marionnette pour 2 représentations le 16 septembre à la salle des fêtes.

DELIBERATION MODIFICATIVE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de Lumes le 16/04/2026,
La Directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal :

Sont ainsi désignés : Titulaires : Peggy GUILLON
Michaël JACQUES
Laurence PRIGENT
Amandine MARTINET
Mathias DOUCHAMPS
Sylvain LIEBEAUX

Suppléants : Pascalle LAUX
Christophe GUILLON
Nathalie FREZZATO
Sébastien PINOT
Laurent NICLOUX
Roseline BERGNA

Lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision validée à l'unanimité, sera notifiée à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le Maire de la commune, Président de la Commission Communale des Impôts Directs.

DELIBERATION

DENOMINATION DE L'ECOLE

Les élus du CME ont souhaité apporter un nom à notre école (inauguration le 3 novembre).

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de dénommer l'école de Lumes qui se compose de 2 bâtiments (maternelle et primaire) : Ecole du Tilleul.

Cette dénomination prendra effet à compter du 01/11/2026.

DELIBERATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAUTAIRE

Ardenne Métropole met à disposition la salle de sports pour accueillir le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires de 9 h 00 à 17 h 00).

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipement sportif communautaire par Ardenne Métropole.

La présente convention est conclue pour la saison sportive 2026/2027, du 31 août 2026 au 04 juillet 2027 inclus.

DELIBERATION

CONVENTION RESTAURATION COLLECTIVE – TRAITEUR « TOI ET MOI »

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la convention entre le traiteur « Toi et Moi » et la commune de Lumes concernant la fourniture et la livraison de repas à partir du 01 septembre 2026 au prix de 5,70 € TTC le repas avec pain.

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en application de cette délibération.

DELIBERATION

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ET DE CONFIANCE

Avec Ardenne Métropole, comme à chaque début de mandat, il s'agit d'accepter le pacte de gouvernance et de confiance pour la période 2026/2032. Cette convention fixe les grands principes de fonctionnement de la communauté d'agglomération (fréquences des conseils communautaires, des bureaux communautaires, tenue d'une conférence des Maires, règlement intérieur...).

Après avoir entendu les explications nécessaires, Monsieur le Maire demande aux élus présents de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance et de confiance entre Ardenne Métropole et ses 57 communes membres pour le mandat 2026/2032.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, approuvent le pacte de gouvernance et de confiance.

DELIBERATION

CONTRAT ANNUEL DERATISATION RESEAUX ASSAINISSEMENT - CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel de dératisation auprès de la CAMDA pour un montant TTC de 2 001,47 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Secteurs concernés : Réseaux d'assainissement.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de décembre 2026.

DELIBERATION

CONTRAT ANNUEL DERATISATION SALLE DES FETES ET ATELIER - CAMDA

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel de dératisation auprès de la CAMDA pour un montant TTC de 450,34 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Secteurs concernés : Salle des Fêtes + atelier.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/12/2026.

DELIBERATION

CONTRAT GAZ – ENGIE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat gaz auprès de ENGIE (à prix fixe) sans engagement de consommation pour une durée de 24 mois à compter du 01 juillet 2026 sur quatre points de livraison pour un tarif hors taxes de 12,08 €/MWh (abonnement en sus selon l'annexe du contrat) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

DELIBERATION

CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 21 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2027 au 05/07/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 06/01/2027 au 05/07/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE (ESPACES VERTS) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 24 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/02/2027 au 01/08/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec le Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien Espaces Verts
- Durée du contrat : 6 mois (du 02/02/2027 au 01/08/2027)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION

CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA POSTE – CHEMIN DE LA CORDE – VRD CONSEIL

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études VRD Conseil, afin de construire un avant-projet pour le dépôt de demande de subvention DETR 2027 : le projet concerne l'aménagement de la Rue de la Poste jusqu'au nouveau lotissement de la Rue des Violettes. Le coût estimé des travaux est de 447 000,00 € HT soit un contrat de 28 429,20 € TTC (5,30 % du coût des travaux) alors que la loi l'autorise à demander jusque 39 963,19 € loi MOP.
Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce projet figure dans la profession de foi et que l'aménagement ne débutera que lorsque les constructions seront terminées. Des réunions seront prévues à ce sujet avec la commission travaux afin de définir les contours du projet.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à :

- signer le contrat auprès du cabinet d'études V.R.D. CONSEIL pour réaliser la maîtrise d'oeuvre des travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie Rue de la Poste – Chemin de la Corde.
- solliciter, au niveau le plus élevé, les demandes de subventions auprès des différentes administrations.

Le coût estimatif de la rémunération est de 28 429,20 € TTC (5,30 % du prix des travaux).

DELIBERATION

ADMISSION EN NON-VALEURS

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la comptabilisation budgétaire en créances irrécouvrables de l'état transmis par la Direction Générale des Finances Publiques de Charleville-Mézières-Sedan pour un montant total de 69,66 € sur l'article 6541 de la M57.

DELIBERATION

AVENANT A LA REGIE DE RECETTES DE LA COMMUNE DE LUMES

A l'unanimité, les membres présents acceptent l'extension par avenant de la régie communale et modifient l'article 5 de la délibération portant institution de la régie de recettes de la commune prise en date du 28/11/2019 avec le mode de règlement suivant numéroté 4 :

4 – Virement

DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, il s'agit dans la plupart des cas, de proposer au vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2026 en faveur des associations dont le dossier est complet.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions 2026 aux associations suivantes :

Fonctionnement :

- AS LUMES 550,00 €
- Club Loisirs Seniors 610,00 €
- Lumes Collections 650,00 €
- Badminton Club de Lumes 630,00 €

Exceptionnelles :

- Lumes Courir (organisation Fête Patronale) 1 200,00 €
- Festilumes (repas Saint Sylvestre) 3 000,00 €

DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Arbre compensé motorisé (SCF) 1 753,32 €
- Stores salle des fêtes (Fermetures BAILLY) 14 681,03 €
- Rideau métallique (Art et Fenêtres) 5 480,00 €
- Chauffe-eau stade (EL BRIANZA Giovanni) 6 528,32 €
- Vitrage luminaire (FDEA) 420,80 €
- Matériel éclairage public (FDEA) 2 986,79 €
- Mâts vidéo-protection (FDEA) 6 915,52 €
- Mâts vidéo-protection (FDEA) maitrise d'œuvre 435,37 €
- Révision tracteur (SAS NININ) 1 910,93 €
- Equipement épareuse (SAS NININ) 2 503,63 €
- Rénovation terrain stabilisé (ZANELLI Florian) 24 586,80 €
- Raccordement électricité 1 Route Vivier (ENEDIS) 1 684,80 €
- Raccordement électricité 31 Ter Route de Charleville (ENEDIS) 1 684,80 €
- Raccordement électricité Rue de Mézières (ENEDIS) 1 684,80 €

Pour information :

- Gourdes pour les enfants de l'école (ABSCISSE KELLER) 741,36 €
- Fleurs d'automne (EARL LECLERE) 295,86 €
- Climatiseur et barres aération (EES-Boucherez) 741,29 €
- Panneau nom école (ABSCISSE KELLER) 373,20 €
- Sapins décoration de rues (YVON Jean-Luc) 960,30 €
- Nettoyage panneaux photovoltaïques (ARDENN ECLAIR) 360,00 €
- Mise à jour logiciel pack office (FLOQUET) 141,40 €
- Couvercle corbeille (MORIN) 115,40 €

INFORMATIONS DIVERSES

Michaël JACQUES

- Murs : quelques reprises effectuées sur les murs du monument aux morts et les fissures sur les piliers de l'entrée du cimetière.
- Toiture de l'église : le produit de démoussage a été appliqué le 18 septembre pour la première phase. Une seconde phase est prévue au printemps prochain avec le nettoyage de la toiture et le changement des gouttières PVC par des gouttières zinc (devis déjà validé cette année).
- Appartement Ecole Primaire : les travaux ont démarré ce matin (12/10/2026) avec une fin estimée aux alentours de la mi-novembre. Ce sont ensuite les agents qui prendront le relais pour les peintures, revêtements de sols et pose de la cuisine.
- Toiture préau école maternelle : 3 entreprises ont été contactées en plus du chiffrage de M. CHARTIER. Les devis sont attendus. De par les pentes du bâtiment, 2 d'entre elles assurent qu'une toiture zinc serait la plus adaptée. Une autre, propose quant à elle, de tout refaire en ardoises naturelles. Pour autant, un diagnostic amiante devra être réalisé par sécurité pour la dépose de la toiture. Dernier point, il a été demandé à une entreprise de dissocier la passerelle de la toiture en fixant cette dernière au mur (haubans). Pas de retour pour le moment.

Guillaume MALHERBE

Ecole

- Le CME s'est réuni pour la dernière fois le 06 octobre. A cette occasion, les élèves ont voté pour attribuer un nom à leur école. « L'école du Tilleul » a été votée à l'unanimité. Ils ont ensuite réalisé des dessins et croquis afin de concevoir un projet visuel. L'entreprise Keller interviendra pour un montant de 373,20 €.
- Les cours ont été peintes avec plusieurs ateliers à la demande du CME, en concertation avec les professeurs des écoles.
- Avec Pascalle LAUX, nous nous sommes rendus dans les classes de cm1-cm2 et ce2-cm1 pour présenter le CME. Nous allons récupérer les professions de foi cette semaine. L'élection aura lieu le 05/11 et l'élection maire/adjoint le 10/11.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs totaux sont de 121 élèves répartis comme suit : 19 PS/MS, 19 MS/GS (Mme LABRE comme nouvelle enseignante), 18 CP, 21 CE1/CE2, 21 CE2/CM1 et 23 CM1/CM2.
- Le projet d'école sera articulé autour de l'espace.
- Les classes de CP et CE1/CE2 se sont rendues à L'Echelle le 06 octobre. Transport assuré par ARDELIA pour un montant de 294,25 €. Ce transport sera payé par l'école car le budget transport est épuisé. Il sera payé par la mairie en 2027 mais déduit de l'enveloppe « transport » en 2027.
- Le 13 octobre, la classe de CM1/CM2 se rendra au collège de Nouvion sur Meuse pour le traditionnel cross pour un montant de 165,80 € (ARDELIA).
- Un spectacle de Noël se tiendra le 17 décembre à la salle des fêtes avec la troupe « Lé Z'arts vivants » pour un montant de 650,00 €. Il s'agit d'une représentation de vidéo/théâtre sur le thème de Noël.

Climatiseurs

Un dossier de subvention a été déposé dans le cadre du dispositif EDF « Je passe à l'électrique » pour équiper les écoles en climatiseurs mobiles. Ce dispositif prévoit une aide de 400 € par appareil avec un maximum de 10 appareils par école. Le dossier a été accepté avec l'entreprise Eiffage Energie Système pour 10 appareils pour un montant de 4 784,88 €. La mairie ne règlera la facture qu'une fois l'aide financière

reçue. Livraison maximum le 28/02/27. La répartition sera de 2 climatiseurs par classe en primaire et 1 en maternelle.
Pour que l'équipement soit complet, nous souhaitons également doter la salle de sieste. Il est donc nécessaire d'acheter 1 climatiseur ainsi que 3 obturateurs sur les fenêtres qui ne sont pas compris avec ces derniers. Le tout pour un montant de 741,29 €.

Périscolaire

- Le centre a ouvert du 06 juillet au 31 août (fermé les 2 premières semaines d'août) avec comme thème : Les vikings. Camp pour tous les enfants : salle des sports pour les 3/6 ans et Lac de Bairon pour les 6/12 ans. Environ 50 enfants par jour en moyenne sur juillet et 25 enfants par jour en moyenne sur août. Au total, 950 présents en juillet et 250 en août. Ce qui représente environ 60 familles.
- Le centre d'automne fonctionnera du 19 au 30 octobre. Augmentation des moins de 6 ans et diminution des plus de 9 ans. Une dizaine de nouvelles familles accueillies.
- Depuis septembre, environ 30 enfants accueillis chaque mercredi, ce qui représente le double par rapport à l'année dernière (10 nouvelles familles).

Cadre de Vie

- Constat de 3 couvercles de poubelle pour déjection canine cassés. Une commande de 4 couvercles de remplacement a été passée auprès de l'entreprise MORIN pour un montant de 115,40 €.
- L'entreprise BRUNELET est intervenue le 24 août pour un 3ème passage au cimetière afin de traiter une invasion de prêles. Un passage supplémentaire sera effectué 10 jours avant La Toussaint pour un montant de 660,00 €.
- En ce qui concerne l'éco-pâturage, les moutons ont été retirés temporairement afin que les agents municipaux procèdent à la pose de poteaux en fer afin de sécuriser le site. 5 moutons ont été placés sur le site des Sittelles.
- Pour les plantations d'automne, nous fleurirons les bacs autour de la mairie, le massif du local ostéopathe/infirmier, le monument aux morts et le massif à l'entrée du village auprès de la EARL LECLERE pour un montant de 295,86 €.
- Pour les décorations de Noël, une commande de sapins auprès de l'entreprise YVON Jean-Luc sera faite pour créer de petites forêts comme les années précédentes pour un montant de 960,30 € (même tarif).

Laurent NICLOUX

- Seul Félix impression a répondu pour le devis d'impression de la gazette. En attente des 2 autres devis (Sopaic et Fusion Graphic).

Olivier PETITFRERE

Finances

- Avance sur la DETR de 24 000,00 € concernant les travaux en cours.
- Versement de la subvention de la Région de 20 000,00 € pour la rénovation des murs (monument, cimetière et château).
- Accord de l'assurance pour le versement de 2 986,79 € correspondant au remboursement du remplacement du lampadaire près du monument aux morts et 9 269,87 € pour les barnums endommagés lors de la dernière tempête.

- Versement de 81 114,82 € de FCTVA pour un budget prévisionnel de 80 000,00€.
- Accord de la Région Grand Est pour une subvention de 20 000,00 € pour la rénovation du terrain stabilisé.
- Versement du Conseil Départemental des Ardennes de 20 597,00 € dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation alimenté par la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations d'Immeubles et de Fonds de Commerce pour 18 000,00 € au budget.
- La demande des fonds LEADER pour le dossier «terrains de pétanque-aire de jeux-parcours sportif » est complète.
- Attribution des amendes de police : la commission s'est réunie ce jour et nous allons recevoir la somme de 58 988,00 € pour une demande de 53 758,00 €.

Divers

- Suite au conseil communautaire du 22 septembre 2026, la communauté de communes d'Ardenne Métropole est traversée par l'Eurovelo 19-La Meuse à vélo et a décidé de lancer un appel d'offre sur les équipements des aires de vélo dites « principale » au nombre de 4 tous les 30 kilomètres et «secondaire» au nombre de 2 dont Lumes fait partie. A ce titre, un cahier des charges des équipements a été arrêté et est présenté par le tableau présenté par Monsieur le Maire.
- Au sein de ce même conseil communautaire, il a été modifié les horaires du bus TAC n° 10 qui va de Nevers à Le Globe. Plusieurs arrêts ont été créés suite aux travaux en cours qui empêche le retournement du bus au niveau de la RD5A. Monsieur le Maire a proposé le retournement dans la zone d'activités et a alors demandé l'arrêt de ce bus au Globe puisque ce dernier passe devant cet arrêt à chaque départ de Charleville. Ce qui donne 6 arrêts par jour dans les deux sens.
- Membres de la commission de contrôle des listes électorales pour 6 ans : Pierre NOE, Jony VILLENEUVE, Franck MARTIN et Eric DEREGARD en tant que suppléant.
- Cours d'anglais à la bibliothèque le jeudi de 14 h 15 à 15 h 15 par Zoé BRUNTON.
- Cession de la salle des sports d'Ardenne Métropole vers la commune de Lumes.
- Informations PLU.
- Point sur les travaux RD33.

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de :
 * M. et Mme PETIT pour leurs anniversaires.
 * Mme ROTURIER pour son anniversaire.
 * MM. Nathan et Téo LOUIS pour l'organisation de leur compétition Rubik's cube.
 * La famille de M. VUILMET pour ses obsèques.
 * L'UNC pour l'attribution de la subvention.
 * La Balise pour l'attribution de la subvention.
- Attribution d'une aide de 249,60 € par le Conseil Départemental pour l'aide aux vacances.
- Information du Badminton Club de Lumes pour le label 1 étoile et demande de mise à disposition du gymnase pour leur tournoi en mars 2027.
- Demande d'entretien d'une haie Allée des Groseilles.
- Nuisances sonores Rue du Maroc.
- Courrier de M. LEDOCQ concernant la révision du PLU.
- Demande d'avis concernant l'expulsion locative d'une habitante de la commune.
- Demande du Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes pour le passage sur la commune du bus dédié à la santé des femmes dans les Ardennes.

QUESTIONS DIVERSES

Pierre NOE : Serait-il possible d'avoir une rampe d'accès à l'église ?
Monsieur le Maire répond qu'il existe un accès PMR sur le côté de l'église.

Peggy GUILLON : Serait-il possible d'avoir plus d'arrêts sur les lignes SNCF de Lumes ?
Monsieur le Maire répond qu'il œuvre régulièrement en ce sens lors des réunions.

Sandrine TEGUIG : Il n'y a pas de permis de construire sur la nouvelle maison qui commence à être construite Allée des Violettes.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20.
Prochaine séance : 23 novembre 2026

Le Secrétaire de séance

Laurent NICLOUX

Le Maire,

MAIRIE DE LUMES (Ardennes)

Olivier PETITFRERE